

## Commune de SALLES-CURAN

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 14 Avril 2025*

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, René POUJADE, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Claire ALRIC a donné pouvoir à Vincent GAUBERT – Corinne LABIT a donné pouvoir à Colette ROLLAND MOLINIER

Secrétaire de séance : Geneviève BANNES

### Ordre du jour :

- Présentation et vote des Budgets 2025 pour les budgets suivants : (documents joints)
  - o Budget Principal – Vote des Taux – Vote des subventions aux associations
  - o Budget Annexe Lotissement La Devèze
  - o Budget Annexe Lotissement l'Entente
  - o Budget Annexe Assainissement
- Aménagement Bourg Centre 3<sup>ème</sup> tranche – Choix de l'entreprise
- Questions diverses

Le Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2025 a été approuvé toutefois certains élus ont regretté que les questions diverses n'y figurent pas. Ce sujet avait été abordé fin 2024 et la décision de ne plus les faire figurer à partir de 2025 avait été présentée au Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales la transmission des projets de budgets a été faite au moins 12 jours avant la séance de présentation des budgets au vote.

**Budget principal :**

<b>Libellé dépenses de fonctionnement</b>	<b>Prévisions</b>
011 – Charges à caractère général	843 500.00
012 – Charges de personnel, frais assimilés	540 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	367 624.90
66 – Charges financières	70 000.00
67 – Charges spécifiques	800.00
68 – Dotation aux amortissements et provisions	589.00
014 – Atténuation de produits	1 500.00
023 – Virement à la section d'investissement	817 183.69
042 – Opérations d'ordre	24 640.68
<b>TOTAL</b>	<b>2 665 838.27</b>

<b>Libellé recettes de fonctionnement</b>	<b>Prévisions</b>
013 – atténuation de charges	20 000.00
70 – produits, services, domaine, ventes	181 903.72
73 – impôts et taxes (sauf 731)	62 459.04
731 – fiscalité locale	804 945.00
74 - dotations et participations	505 171.29
75 – autres produits de gestion courante	298 876.00
77 – produits spécifiques	195 000.00
042 – opérations d'ordre	24 640.68
002 – résultat reporté	572 842.54
<b>TOTAL</b>	<b>2 665 838.27</b>

<b>Libellé Dépenses d'investissement</b>	<b>RAR 2024</b>	<b>Propositions 2025</b>	<b>TOTAL</b>
001 – Solde d'exécution 2023		216 013.60	216 013.60
1641 – Emprunts en euros		235 000.00	235 000.00
165 – Dépôts et cautionnements reçus			
168748 – Dettes – Autres communes		1 500.00	1 500.00
198 – Neutralisation des amortissements		24 640.68	24 640.68
203 – frais études recherches - intégration		3 840.00	3 840.00
2151 – Réseaux de voirie (2023 ré-imputation)		781 637.31	781 637.31
Op 9007 – Matériel	11 000.00	7 959.40	18 959.40
Op 9010 – Eclairage public	10 000.00	15 000.00	25 000.00
Op – 9050 – Voirie communale		29 500.00	29 500.00
Op – 9056 – Transactions foncières	130 000.00	10 000.00	140 000.00
Op – 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	15 000.00	166 884.29	181 884.29
Op – 9061 - Cimetières		10 000.00	10 000.00
Op – 9064 – Aménagement village	100 000.00	500 000.00	600 000.00
Op – 9072 – Village de Bouloc		140 000.00	140 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>266 000.00</b>	<b>2 141 975.28</b>	<b>2 407 975.28</b>

<b>Libellé Recettes d'investissement</b>	<b>RAR 2024</b>	<b>Propositions 2025</b>	<b>TOTAL</b>
10222 - FCTVA		120 000.00	120 000.00
10226 – Taxe d'aménagement		8 000.00	8 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		207 540.60	207 540.60
021 – Virement de la section de fonctionnement		817 183.69	817 183.69
165 – cautions		1 500.00	1 500.00
041 – Opérations patrimoniales (travaux 2023)		781 637.31	781 637.31
28 – Amortissement des immobilisations		24 640.68	24 640.68
Op 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux		78 000.00	78 000.00
Op 9064 – Aménagement village			
- Subvention Etat	100 000.00		100 000.00
- Subvention Région	21 600.00	5 000.00	26 600.00
- Subvention Département	82 873.00	65 000.00	147 873.00
- Subvention Europe			
- Subvention Cté de Communes	70 000.00	25 000.00	95 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>274 473.00</b>	<b>2 133 502.28</b>	<b>2 407 975.28</b>

Délibérations :

1 – **Vote du Budget principal** : Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 2 665 838.27 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 407 975.28 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget principal, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR
- 3 Abstentions

## 2 - Taxes 2025 – Vote des Taux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases d'imposition 2025 pour les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation.

Il rappelle les taux appliqués en 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des données fiscales de l'année 2025, DECIDE d'appliquer les taux suivants :

- Foncier bâti 34.59 %
  - Foncier non bâti 101.06 %
  - Taxe d'habitation 8.68 %
- 15 Voix POUR (pas d'augmentation des taux)

## 3 – Subventions aux Associations type Loi 1901

<b>Associations</b>	<b>Montant subventions</b>
<b>Comité d'animation</b>	<b>700</b>
<b>Comité des Fêtes Les Canabières</b>	<b>700</b>
<b>Comité des Fêtes St Martin des Faux</b>	<b>400</b>
<b>M.J.C.</b>	<b>2 500</b>

<b>Union Sportive des Lacs</b>	<b>2 500</b>
<b>Société de Pêche</b>	<b>300</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>1 000</b>
<b>APE Ecole publique</b>	<b>2 000</b>
<b>FNACA</b>	<b>150</b>
<b>Club Sapins argentés</b>	<b>650</b>
<b>ADMR</b>	<b>3 000</b>
<b>Club age d'Or Les Canabières</b>	<b>400</b>
<b>Amis Eugène Viala</b>	<b>2 000</b>
<b>APEL Ecole privée Piscine</b>	<b>500</b>
<b>APEL Cantine</b>	<b>4 100</b>
<b>APEL Classes découverte</b>	<b>4 500</b>
<b>APEL Voyage scolaire Collège</b>	<b>2 000</b>
<b>Amicale Sapeurs Pompiers</b>	<b>2 000</b>
<b>G.D.S.</b>	<b>500</b>
<b>Fédération Familles Rurales</b>	<b>17 746</b>
<b>Tourelles et Colombages</b>	<b>500</b>
<b>Société de chasse</b>	<b>500</b>
<b>Pétanque club</b>	<b>500</b>
<b>Les Colibris Anim</b>	<b>500</b>
<b>CYVP</b>	<b>500</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>50 146</b>

Délibération approuvée par 12 Voix Pour – 2 Absentions

Une délibération spécifique à l'association GDS a été prise à laquelle M. FABRE Serge, Président de l'Association n'a pas pris part.

Colette ROLLAND MOLINIER a demandé le coût du feu d'artifice. Il est de 3 000 €. Le Maire indique que le feu d'artifice aura lieu aux abords de la piscine, compte tenu que l'inauguration du centre aquatique est programmée pour le 14/07. Elle sera associée à un concert. Pour le moment la commune ne dispose pas de davantage d'informations. Les associations locales seront associées à cet évènement.

Concernant la subvention à la MJC elle sera versée globalement à hauteur de 2 500 €, un courrier sera adressé à la Présidente et il appartiendra aux responsables de l'association d'octroyer ou non une aide spécifique au Judo.

#### **4 – Subventions aux Budgets annexes :**

Assainissement : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget annexe Assainissement une subvention d'un montant de 90 000 € qui permettra d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe Assainissement une subvention d'un montant de 90 000 €

Lotissement la Devèze : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget annexe Lotissement La Devèze une subvention d'un montant de 45 000 € celui-ci présentant un

déficit que la commune est amené à prendre en charge avant sa clôture. Le déficit global est estimé à 66 800.87 €, ce premier versement sur l'exercice 2025 sera complété par un autre versement sur les exercices à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe Lotissement la Devèze une subvention d'un montant de 45 000 € Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget annexe Lotissement La Devèze une subvention d'un montant de 45 000 € celui-ci présentant un déficit que la commune est amené à prendre en charge avant sa clôture. Le déficit global est estimé à 66 800.87 €, ce premier versement sur l'exercice 2025 sera complété par un autre versement sur les exercices à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe Lotissement la Devèze une subvention d'un montant de 45 000 €

### **5 – Affectation du résultat de l'exercice 2024 intégrant le résultat du CCAS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui s'établissent comme suit :

Budget Principal :		C.C.A.S.
- Excédent de fonctionnement	777 507.14	- 2 876.00 Total 780 383.14
- Déficit d'investissement	216 013.60	
- Restes à Réaliser Dépenses	266 000.00	
- Restes à Réaliser Recettes	274 473.00	

Et propose d'affecter la somme de 207 540.60 au C/ 1068 et de reprendre au 001 en recettes de fonctionnement la somme de 572 842.54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter la somme de 207 540.60 € au C/ 1068 en section d'investissement et de reprendre la somme de 572 842.54 € au C/001 en recettes de fonctionnement au budget 2025.

### **Budget annexe Assainissement 2025 :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Montant</b>
011 – Charges à caractère général		57 632.42
65 – Autres charges de gestion courante		1 303.40
66 – Charges financières		71 309.58
67 – Charges exceptionnelles		1 000.00
68 – Dotation aux provisions et dépréciations		140.00
042 – Opérations d'ordre		124 968.00
<b>TOTAL</b>		<b>256 353.40</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Montant</b>
70- Vente produits, prestations		118 500.00
77 – Produits exceptionnels		90 000.00
042 – Opérations d'ordre		35 914.00
002 – Résultat reporté		11 939.40
<b>TOTAL</b>		<b>256 353.40</b>

<b>Libellé dépenses d'investissement</b>	<b>Propositions 2025</b>
1641 – Emprunts en euros	140 000.00

13 – amortissement subventions investissement	35 914.00
21532 – Assainissement les Canabières	266 949.63
<b>TOTAUX</b>	<b>442 863.63</b>

<b>Libellé recettes d'investissement</b>	<b>Propositions 2025</b>
001 – Solde d'exécution section investissement	267 895.63
28 – Amortissement des immobilisations	124 968.00
1311 – Subvention sur travaux	50 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>442 863.63</b>

Délibération : Monsieur le Maire présente le budget annexe Assainissement pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 256 353.40 € en section de fonctionnement et à la somme de 442 863.63 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget annexe Assainissement, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR
- 3 Abstentions

**Budget annexe Lotissement La Devèze :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Montant</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	38 008.42	7015 – Vente terrains aménagés	70 955.00
65 – Autres charges diverses	10.00	757361 – subvention budget principal	45 000.00
042 – Variation de stock	99 747.45	75822 – prise en charge déficit par le BP à la clôture	21 800.87
		75888 – écart TVA	10.00
<b>TOTAUX</b>	<b>137 765.87</b>		<b>137 765.87</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Montant</b>
<b>001 – Résultat reporté</b>	<b>99 747.45</b>	<b>040 – terrains aménagés – sortie stock</b>	<b>99 747.45</b>

Délibération : Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement La Devèze pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 137 767.87 € en section de fonctionnement et à la somme de 99 747.45 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget annexe Lotissement La Devèze, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR
- 3 Abstentions

**Budget annexe Lotissement l'Entente :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>Montant</b>
002 – Résultat fonctionnement reporté	2 337.59	7015 – Vente terrains aménagés	301 606.00
65 – autres charges diverses	10.00	75822 – subvention budget principal	16 173.56
66 – intérêts emprunt	860.00	042 – variation stock terrain aménagé	860.00

042 – variation de stock	315 441.97	043 – transfert charges financières	860.00
043 – frais accessoires	860.00	75888 – ecart TVA	10.00
<b>TOTAUX</b>	<b>319 509.56</b>		<b>319 509.56</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Montant</b>
001 – Résultat d'investissement reporté	79 997.05	040 – Terrains aménagés sortie stock	315 441.97
1641 – capital emprunt	90 000.00		
168741 – avance commune Arvieu	144 584.92		
3555 – stock final terrains	860.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>315 441.97</b>		<b>315 441.97</b>

Délibération : Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement L'Entente pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 319 509.56 € en section de fonctionnement et à la somme de 315 441.97 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget annexe Lotissement L'Entente, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR
- 3 Abstentions

### **Aménagement Cœur de Village 3<sup>ème</sup> tranche – Choix de l'entreprise :**

Exposé : Suite à l'appel d'offre lancé auquel seulement deux entreprises ont répondu à un montant supérieur à l'estimation du maître d'œuvre, la commission d'appel d'offre a décidé une renégociation.

L'entreprise COLAS a répondu qu'elle maintenait son offre de prix initial.

L'entreprise SEVIGNE a modifié son offre en y apportant une diminution globale de 3 %.

L'offre initiale s'élevait à 375 581 € HT la nouvelle offre s'élève à 363 809 € HT

Cette nouvelle offre a été analysée par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offre en a pris connaissance, il est proposé de retenir l'entreprise SEVIGNE.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé dans la presse et sur le site marches-info.fr en vu de retenir une entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement village 3<sup>ème</sup> tranche – Place de la Mairie.

Cinq entreprises ont retiré le dossier, deux entreprises ont déposé des offres dématérialisées. Les entreprises COLAS et SEVIGNE.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre qui l'a présenté à la commission d'appel d'offre. Il apparaît que les offres des deux entreprises sont supérieures à l'estimation du maître d'œuvre et que certains prix présentent de gros écarts dans les deux offres. Aussi, la commission d'Appel d'offre a demandé une renégociation des offres.

L'entreprise COLAS a souhaité maintenir son offre initiale (mail du 04/04/25) et l'entreprise SEVIGNE a effectué une remise globale de 3 % sur l'ensemble des tranches ce qui porte la tranche ferme à 199 304 € HT, la tranche optionnelle 1 à 113 050 € HT et 51 455 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres et de leur analyse ainsi que de l'avis de la commission d'appel d'offre :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SEVIGNE qui apparaît comme la mieux disante au regard du résultat de la renégociation. L'offre retenue est de 199 304 € HT pour la tranche ferme, 113 050 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 51 455 € pour la tranche optionnelle 2.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du marché à intervenir.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions – Alexis CANITROT ne prends pas part à la délibération.

Ont signé :

COMBETTES Maurice		POUJADE René	
VAYSSE Monique		DOUZIECH Francette	
CANITROT Alexis		CARCENAC Thierry	
BRU Valérie		DAURES Mariya	
GAUBERT Vincent		LABIT Corinne	
ALRIC Claire		FABRE Serge	
BANNES Geneviève		ROLLAND-MOLINIER Colette	
LACAZE Francis			